

N. 50068

Avis de marché

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1. Nom, adresse et point(s) de contact : Smals, à l'attention de Christophe Stoquart, rue du Prince Royal 102, 1050 Bruxelles, tél. + 32 (0)2 787 58 98, fax + 32 (0)2 511 12 42.

E-mail : Smals-BB-001-004-2010@Smals.be

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : point de contact susmentionné.

Adresse auprès de laquelle le cahier spécial des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : point de contact susmentionné.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : point de contact susmentionné.

I.2. Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Smals est une association d'institutions publiques de sécurité sociale et de services publics fédéraux ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social et de l'Etat fédéral dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

Section II. Objet du marché

II.1. Description :

II.1.1. Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : acquisition d'une solution logicielle permettant de contrôler l'utilisation faite des différents ports de communication et de sécuriser l'information transférée vers des périphériques de stockage de masse.

II.1.2. Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

b) Fournitures : achat.

Lieu principal de livraison : Région bruxelloise.

Code nuts : BE 100.

II.1.3. L'avis implique : l'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4. Informations sur l'accord-cadre : accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : quatre ans.

II.1.5. Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : le marché vise un **accord-cadre pour la fourniture d'une solution logicielle permettant à différentes entités organisationnelles de contrôler centralement l'utilisation faite des différents ports de communication présents sur les postes de travail, ainsi que de pouvoir sécuriser par des techniques de chiffrement l'information transférée vers des périphériques de stockage de masse.**

II.1.6. Classification CPV (Vocabulaire commun pour les Marchés publics) :

Objet principal : descripteur principal : 48.70.00.00-5.

II.1.8. Division en lots : non.

II.1.9. Des variantes seront prises en considération : non.

Section III. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1. Conditions relatives au contrat :

III.1.1. Cautionnement et garanties exigés : voir cahier spécial des charges.

III.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : voir cahier spécial des charges.

III.1.4. L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : oui.

Description de ces conditions : voir cahier spécial des charges.

III.2. Conditions de participation :

III.2.1. Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou le soumissionnaire atteste sur l'honneur :

Qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :

qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;

qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

Qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 43bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996.

Qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

III.2.2. Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires total de la société et son chiffre d'affaires pour les fournitures demandées font partie et ce pour les trois dernières années.

L'adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires, sur le fait que les deux types de chiffre d'affaires demandés doivent être communiqués et clairement séparés.

Un soumissionnaire peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) : le chiffre d'affaires pour les fournitures demandées, cumulé sur les trois dernières années, doit être supérieur à 1.650.000 EUR.

III.2.3. Capacité technique :

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Le soumissionnaire :

Indiquera la liste des principales livraisons similaires aux fournitures demandées effectuées au cours des trois dernières années, indiquant :

le montant;

le nombre de licences;

la date;

le destinataire public ou privé;

les coordonnées d'une personne de contact.

Transmettra une déclaration mentionnant le nombre moyen annuel de techniciens employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance pour l'Europe et cela pendant les trois dernières années.

Transmettra la description de l'équipement technique, des mesures employées pour l'exécution du marché ainsi qu'une description des mesures prises pour s'assurer de la qualité.

Transmettra la liste des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité, reconnus compétents et attestant de la conformité du produit offert (identifié par sa référence) à certaines spécifications ou normes relatives à la sécurité.

Le soumissionnaire indiquera :
la date d'obtention du certificat;
la version ayant été évaluée;

le scope précis de la certification à savoir la partie, module ou sous-ensemble qui a effectivement été certifiée, y compris le contexte particulier dans lequel cette certification fut obtenue (p.ex. avec une configuration de base, avec ou sans chiffrage, etc.).

Un soumissionnaire peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

Le nombre moyen de techniciens employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance pour l'Europe doit être supérieur ou égal à cinq personnes pour l'année 2009.

Section IV. Procédure

IV.1. Type de procédure :

IV.1.1. Type de procédure : ouverte.

IV.2. Critères d'attribution :

IV.2.1. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.3. Renseignements d'ordre administratif :

IV.3.1. Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : Smals-BB-001-004/2010.

IV.3.2. Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : non.

IV.3.3. Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 31 mars 2010, à 14 heures.

Conditions et mode de paiement :

Le cahier spécial des charges peut être consulté à l'adresse ci-dessous ou obtenu : contre la somme de 25 EUR, payée en espèces.

Le compte exact sera glissé dans une enveloppe portant la mention : « Cahier spécial des charges Smals-BB-001.004/2010 - EU ».

L'enveloppe sera remise à la réception de Smals, rue du Prince Royal 102, à 1050 Bruxelles, de 9 à 16 heures sauf les week-ends et jours fériés en échange d'un exemplaire du cahier spécial des charges.

Contre la somme de 32,10 EUR (frais de port de 7,10 EUR pour la Belgique) ou 38,20 EUR (frais de port de 13,20 EUR pour les autres pays de l'Union européenne), somme versée sur le compte Fortis Banque (Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles) : 001-161491942, IBAN : BE77 0011 6149 1942, BIC : GEBABEBB, Smals, rue du Prince Royal 102, à 1050 Bruxelles, avec la mention « Réf. Smals-BB-001.004/2010 - EU ».

Le virement sera complété d'une demande écrite adressée à l'attention de M. C. Stoquart, Smals, rue du Prince Royal 102, à 1050 Bruxelles.

Le cahier spécial des charges sera transmis par envoi recommandé suite à la réception du montant dû (25 EUR + 7,10 EUR ou 25 EUR + 13,20 EUR) sur le compte Fortis de Smals, et pour autant que la lettre de demande nous soit également parvenue au plus tard cinq jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

Smals ne peut en aucun cas être tenue responsable de retards encourus suite à des grèves ou autres cas de force majeure.

IV.3.4. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31 mars 2010, à 14 heures.

IV.3.6. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français, néerlandais.

IV.3.7. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : douze mois (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8. Modalités d'ouverture des offres : 31 mars 2010, à 14 heures, avenue Fonsny 40, à 1060 Bruxelles.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : oui. Seuls les soumissionnaires ayant remis une offre ou leurs délégués seront admis à la séance d'ouverture des offres.

Section VI. Renseignements complémentaires

VI.3. Autres informations :

Le 19 mars 2010, une séance d'information sera organisée dans les locaux de Smals, rue du Prince Royal 102, à 1050 Bruxelles.

Les candidats souhaitant y assister se présenteront à la réception, et seront présents dès 14 heures.

La séance se terminera après la lecture des questions et des réponses.

Les questions seront posées par écrit et envoyées à Smals, à l'attention de M. Stoquart au plus tard le 9 mars 2010.

Si par mail, seulement à l'adresse Smals-BB-001-004-2010@Smals.be

VI.5. Date d'envoi du présent avis : 5 février 2010.

N. 2528

Aankondiging van een opdracht

Diensten

Afdeling I. Aanbestedende dienst

I.1) Naam, adressen en contactpunt(en) : Iris-Aankopen, Dejonckerstraat 46, 1060 Brussel, België, t.a.v. Ioan Stefanos

E-mail : ioan.stefanos@iris-hopitaux.be, fax (32-2) 543 78 48

Nadere inlichtingen zijn te verkrijgen op het volgende adres : zelfde adres als voor het(de) hierboven vermelde contactpunt(en).

I.2) Type aanbestedende dienst en hoofdactiviteit of -activiteiten :

Publiekrechtelijke instelling.

- Gezondheid.

De aanbestedende dienst koopt namens andere aanbestedende diensten : neen.

Afdeling II. Voorwerp van de opdracht

II.1) Beschrijving.

II.1.1) Door de aanbestedende dienst aan de opdracht gegeven benaming : **Dienstenopdracht betreffende het ontwerpen, organiseren en oprichten van een gemeenschappelijk laboratorium voor klinische biologie**

II.1.2) Type opdracht en plaats van uitvoering van de werken, levering van de goederen of verlenen van de diensten :

Diensten. Categorie diensten : 11

Belangrijkste plaats van dienstverlening :

Brussel

II.1.3) De aankondiging betreft : Een overheidsopdracht.